

Avec la poursuite de l'austérité c'est notre avenir que l'on assassine!



La politique d'austérité qui s'est installée dans notre pays depuis des années et le pacte de responsabilité imposé par le gouvernement et le MEDEF vont continuer d'induire de nouveaux reculs dans les moyens alloués à l'action publique.

Et les actions poursuivies, au nom de la pseudo « modernisation de l'action publique » ou de l'acte III de la décentralisation, vont imposer de nouvelles purges budgétaires aux services publics.

La volonté d'imposer des économies budgétaires aura pour conséquence d'enfermer toutes négociations, notamment sur les salaires ou les déroulements de carrière, dans le carcan de la réduction de la dépense publique.

Le blocage de la valeur du point d'indice, depuis juillet 2010, et l'augmentation des prélèvements ont d'ores et déjà entraîné des pertes nettes de rémunération inacceptables. Rappelons que dans l'éducation Depuis 2000, notre perte de pouvoir d'achat s'élève à 15 % de notre salaire, soit 254 € par mois à l'entrée dans le métier, 343 € au 7^{ème} échelon de la classe normale, 457 € au dernier échelon et 543 € pour celui de la hors-classe. **Et le gouvernement nous annonce le maintien du gel du point d'indice jusqu'en 2017 !**

En outre les coupes budgétaires vont accentuer la dégradation de nos conditions de travail qui sont déjà à l'œuvre suite aux réformes Peillon :

➡ Dans le 1^{er} DEGRE les conséquences de la réforme des rythmes scolaires sont déjà perceptibles :

- Plus de coupure pour les enfants et les adultes dans la semaine
- 25 % d'augmentation des frais de transport
- Pour les collègues particulièrement éloignés de leurs postes une augmentation du temps de transport qui peut aller à plus de 2 h par semaine.
- Des problèmes de garde des enfants dans une profession féminisée à plus de 80 %, avec en plus des frais supplémentaires
- Des difficultés pour les collègues qui n'ont pas leurs enfants scolarisés dans la même commune (TRS ou collègues nommé-e-s à titre provisoire entre autres qui pourront avoir des horaires différents de leurs enfants)
- Des problèmes de « couplages » pour les personnels sur postes fractionnés
- Des pauses méridiennes dépassant les 2 heures
- Des horaires différents dans les écoles d'une même commune.
- La confusion entre les temps scolaires et périscolaires pour les enfants
- Les problèmes de locaux et du statut de la classe
- Les problèmes de sécurité liés aux va-et-vient dans l'école

Et, pour la CGT Educ'Action, ce ne sont pas les mesures d'assouplissement de la réforme prises par le nouveau ministre qui vont répondre aux demandes des personnels, ni améliorer les conditions d'apprentissage des enfants. Au contraire elles aggravent les inégalités territoriales en créant un système complexe laissant chaque commune organiser le temps scolaire sans cadrage national.

➡ Dans le SECOND DEGRE les résultats des discussions sur les chantiers des métiers et la modification des statuts de 1950 vont entraîner des évolutions dans les obligations réglementaires :

- Risque d'annualisation des services des enseignants
- Démultiplication de réunions obligatoires
- Accroissement du pouvoir des chefs d'établissement qui pourront agir à leur guise par lettre de missions
- Augmentation du temps de présence dans l'établissement pour satisfaire aux exigences des contrats d'objectifs élaborés par les rectorats.
- Création de hiérarchies intermédiaires et de grilles indiciaires parallèles (GRAF) sur le modèle anglo saxon qui conduiront à l'éclatement du collectif de travail
- Différences de traitement entre les corps enseignants, notamment l'absence de pondération pour les PLP et P.EPS.

Tout ceci dans un contexte d'augmentation des effectifs et de création de postes a minima bien loin de couvrir les suppressions du passé et les besoins futurs. Dans les collèges et les lycées de l'académie la situation est alarmante avec l'annonce de la suppression de 11 équivalents temps plein pour l'an prochain et dans le 1^{er} degré les 31 postes supplémentaires pour notre département seront loin de suffire au regard des 800 élèves de plus l'an prochain dans le Var.

Alors pour toutes ces raisons il est plus que temps de se syndiquer et de rejoindre la CGT !

Bulletin d'adhésion
ou de réactualisation

Vous pouvez adhérer en ligne :
<http://cgteducactionnice.org/spip.php?rubrique35>
ou retourner par courrier ce bulletin :

Mme/Mlle/M _____ Prénom : _____ Né-e le : _____
 Adresse perso : _____ Ville : _____
 Code Postal _____ Téléphone : _____ Portable : _____
 E-mail : _____ @ _____
 Etablissement : _____ Service : _____
 Corps (techn. labo, plp, pe, certifié-e, adjt adm...) _____ Classe : _____ Echelon : _____ ou Indice : _____
 Discipline et/ou fonction (zil, tzt, ash, cons. péda, Greta...): _____
 Titulaire (1) Stagiaire (1) Non titulaire (1): _____ Retraité-e (1)
 Temps partiel : quotité _____ % ou _____ /18^e Montant de la cotisation : _____

Je désire (ré-) adhérer à la CGT Educ'Action : _____ Date et signature : _____
 Je désire payer par prélèvement automatique¹, je joins un RIB.
 Je règle ma cotisation pour l'année civile 2013 par chèque¹ - entre 1 et 6 chèques max. svp;
¹ barrer la mention inutile

66% de la cotisation est déductible des impôts : le coût réel représente alors le tiers du montant indiqué, y compris pour les non-imposables (la loi de finances 2013 institue un crédit d'impôt). Dans toute la CGT, le taux de cotisation pour les actifs est de 1% du salaire net (hors primes). Vous pouvez aussi vous servir du tableau ci-dessous, ou si votre catégorie n'y figure pas, multiplier par 0,0382 votre indice (cf bulletin de paie)

Cotisation mensuelle	1 ^{er} éch.	2 ^e éch.	3 ^e éch.	4 ^e éch.	5 ^e éch.	6 ^e éch.	7 ^e éch.	8 ^e éch.	9 ^e éch.	10 ^e éch.	11 ^e éch.
Adjt techn. de labo 1 ^{re} classe ou adjt adm.	11,00 €	11,00 €	11,85€	11,90 €	12 €	12,05 €	12,40 €	12,80 €	13,20 €	13,60 €	14,10 €
Instituteur-trice				14,25 €	14,60 €	14,90 €	15,25 €	16,05 €	16,85 €	17,90 €	19,70 €
Certifié-e, PE, PLP, PEPS, CPE	11,00 €	11,00 €	16,50€	17,00 €	17,50 €	17,85 €	18,90 €	20,30 €	21,65 €	23,40 €	25,15 €
Idem : hors classe	18,90 €	21,40€	22,95 €	24,50 €	26,55€	28,30 €	29,90 €				
Agrégé-e	11,00 €	11,00 €	18,70 €	20,10 €	21,45 €	22,65 €	24,25 €	26,15 €	28,05 €	29,90 €	31,35 €



Cotisation mensuelle :

Assistant d'éduc	4 €
Aides-éduc	4 €
Emploi avenir prof	4 €
CUI/AVS / EVS	4 €

Etudiant-e : cotisation annuelle: 23.00€
Pour le temps partiel : calculer votre cotisation au prorata de votre temps de travail.

Pour les retraité-e-s, le taux de cotisation est de 1% du total des pensions et comprend l'abonnement à *Vie Nouvelle*.

Si vous optez pour le **prélèvement automatique**, votre cotisation sera réévaluée en début d'année civile et lorsque nous aurons connaissance de vos promotions.

Votre cotisation est la seule ressource financière du syndicat : adhérez !

Pour adhérer en ligne : www.cgt-educaction-var.fr

